

1er trimestre
2026

Pour recevoir le Caf Infos 10 en version électronique, merci de nous communiquer votre adresse mail à : communication@caf10.caf.fr



Le mot du Président et Directeur

Daniël PUIGMAL et Olivier SUZANNE

C'est mon dernier édito en tant que Président du Conseil d'administration de la Caf de l'Aube. J'ai eu un plaisir énorme à travailler avec vous afin de développer les services qu'attendent nos concitoyens sur notre territoire. Je suis fier du travail accompli ensemble, partenaires, salariés de la Caf et membres du Conseil d'administration. Cela prouve notre dynamisme collectif en faveur des habitants de notre beau département. Nul doute que le prochain conseil d'administration portera ces projets.

Je vous souhaite à tous une bonne continuation, en particulier à toi, Daniel, qui reprend le flambeau.

Séraphin DONI



Je tenais à remercier Séraphin DONI et le Conseil d'administration qui ont joué pleinement leur rôle vis à vis des partenaires.

Un nouveau Conseil d'administration a été installé dans le cadre de la nouvelle mandature. Je suis certain qu'il continuera à vous accompagner au même niveau dans la compréhension des besoins locaux.

Monsieur Daniël PUIGMAL a été élu Président du Conseil d'administration de la Caf de l'Aube. Il aura à cœur de soutenir les projets au bénéfice des familles de votre département. Vous souhaitant bonne lecture. Bien à vous.

Olivier SUZANNE

Actualités du réseau

01

Le nouveau Conseil d'administration de la Caf de l'Aube installé

Le 18 mars 2026 a marqué une étape importante pour la Caf de l'Aube avec l'installation officielle de son nouveau conseil d'administration. Réunis dans les locaux de la caisse, les 23 membres titulaires ont été accueillis par la Mission nationale de contrôle (MNC), venue superviser cette séance fondatrice qui ouvre un nouveau mandat de gouvernance.

Après l'appel des membres et la présentation des règles encadrant leurs missions, le moment fort de la matinée a été l'élection du président. À l'issue d'un vote à bulletin secret, Daniël PUIGMAL a été élu pour présider le conseil. Dans la foulée, les administrateurs ont désigné à la majorité un bureau renouvelé : Yannick LEQUEUX, premier vice-président, Magali VAN DER SLEEN, deuxième vice-présidente, et Jérôme DELEAU, troisième vice-président.

Ce nouveau conseil reflète la diversité des acteurs engagés dans la politique familiale et sociale.

Plusieurs collègues y sont représentés : salariés, employeurs et travailleurs indépendants, personnes qualifiées ainsi que l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Une pluralité qui, selon plusieurs administrateurs, constitue « une richesse indispensable pour porter des décisions équilibrées au service des familles et des publics en difficulté ».

L'installation s'est déroulée dans une atmosphère à la fois studieuse et constructive, marquée par la volonté commune d'aborder les enjeux à venir. Avec ce nouveau conseil, la Caf de l'Aube ouvre un mandat placé sous le signe du dialogue et de l'engagement collectif.

02

VACAF, l'aide aux vacances pour les enfants

Chaque année, grâce à l'aide aux vacances enfants, plus de 67 500 jeunes partent en séjour : colos, mini-camps, séjours collectifs... autant d'expériences marquantes qui contribuent à leur épanouissement.

Pourtant, de nombreuses familles n'ont pas encore connaissance de cette aide. En tant que partenaire relais, association locale, collectivité, structure jeunesse, centre social, CCAS, service municipal, ALSH..., vous êtes un maillon essentiel pour les informer et les accompagner.

En relayant l'information, vous permettez à davantage d'enfants de vivre des vacances inoubliables.

Qu'est-ce que l'aide aux vacances enfants ?

L'aide aux vacances enfants est une aide financière pour faire profiter les enfants de séjours comme les colonies de vacances, les mini-camps, etc.

Pour quelles familles ?

Pour en bénéficier, les familles doivent :

- être allocataires de la Caf,
- percevoir au moins une prestation familiale,
- avoir des enfants de 6 à 17 ans,
- répondre à des critères de ressources et de composition familiale

Chaque Caf informe directement les familles éligibles via leur espace Mon Compte du site caf.fr.

Où trouver les séjours ?

Toutes les Caf s'appuient sur le dispositif Vacaf : les séjours conventionnés sont accessibles sur vacaf.org.

Comment pouvez-vous aider ?

Vous pouvez contribuer très simplement à informer plus de familles :

- Relayer l'information
- Orienter les familles en rappelant que l'aide est attribuée automatiquement si elles sont éligibles et les accompagner dans la recherche d'un séjour
- Encourager les départs

Beaucoup de parents hésitent (coût, organisation, peur du départ). Votre rôle d'intermédiaire de confiance est essentiel.

Objectif 2026 : permettre à encore plus d'enfants de partir !

Les Caf continuent de mobiliser des fonds locaux renforcés cette année par des fonds nationaux, afin d'élargir le nombre de bénéficiaires.

Avec vous, nous pouvons offrir à davantage d'enfants l'opportunité de vivre des vacances qui marquent une vie.



03

Une demi-journée pour maîtriser l'essentiel de la Prestation de Service Unique (PSU)

Le 3 mars 2026, la Caf de l'Aube a réuni 27 professionnels de la petite enfance pour une demi-journée entièrement dédiée à la compréhension et au pilotage de la Prestation de Service Unique (PSU). Un temps d'échange structuré et concret, visant à renforcer la maîtrise des outils financiers et à optimiser le pilotage de l'activité au sein des structures.

Au programme de cette matinée :

- Présentation des modalités de calcul de la PSU, incluant la part PS et les différents bonus.
- Les éléments importants pour réaliser un prévisionnel d'activité annuel,
- Construire ou actualiser un budget prévisionnel, afin de sécuriser la gestion financière.
- Comprendre l'impact des déclarations sur le Portail Partenaires Caf, et ainsi éviter les écarts financiers.



Un temps fort qui a souligné l'importance d'accompagner les partenaires pour une meilleure appropriation des dispositifs et de renforcer la collaboration entre les établissements d'accueil et la Caf.

04

Le secret professionnel

Pour la branche Famille, le respect du secret professionnel est une valeur fondamentale. Il garantit la confiance des utilisateurs de nos services (allocataires, agents, partenaires...), la sécurité de leurs informations personnelles et assure ainsi le respect de leur vie privée. C'est d'autant plus essentiel dans une période où les tentatives frauduleuses d'obtention d'informations personnelles auprès des professionnels se multiplient.



Ainsi, en situation d'accueil physique, nos collaborateurs s'assurent de l'identité de l'allocataire par la présentation d'une pièce d'identité avant de lui délivrer des informations sur son dossier.

A défaut, l'allocataire est interrogé sur son dossier afin de sécuriser un certain nombre de données personnelles. S'il n'est pas en mesure d'y répondre, ou de justifier de son identité, seules des informations d'ordre générale seront données. S'il s'agit d'un tiers, une procuration est nécessaire.

De même, en situation d'accueil téléphonique, qu'il s'agisse d'un contact entrant ou d'un contact sortant, nos gestionnaires sécurisent l'identité de l'interlocuteur en confirmant un certain nombre de données personnelles de l'allocataire avant de lui délivrer des informations.

Le secret professionnel n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi un engagement éthique. En tant qu'agents de la branche Famille, nous avons tous un rôle à jouer pour maintenir cette confiance.

05

La Caf vue par ses allocataires (Baromètre de satisfaction allocataires 2025)

Au cours de l'été 2025, un panel de 1374 allocataires aubois a répondu à une enquête de satisfaction sur les services de la Caf de l'Aube. En voici quelques extraits :

Sur la relation de service

- 88% sont satisfaits des services de la Caf (de façon globale)
- Lors des contacts avec la Caf, respectivement au téléphone et à l'accueil :
 - l'amabilité des agents est appréciée pour 94% et 95%,
 - le taux de satisfaction sur le temps d'attente est évalué à 66% et 79%
 - et la clarté des réponse atteint quant à elle des taux de 81% et 84%.

Sur la prise en charge des demandes

- 74% des allocataires répondants sont satisfaits des délais de traitement de leurs courriers/courriels
- 93% estiment nos courriers clairs

Sur les démarches en ligne

- 91 % jugent qu'une demande de prestation est facile à réaliser sur le caf.fr
- 94% apprécient l'espace personnel Mon compte sur caf.fr



06

Animation de la vie sociale (AVS) :
des précisions, des nouveautés

Crédits : Adobe Stock

Fin 2025, la Cnaf a diffusé la nouvelle circulaire AVS. Les nouvelles orientations répondent à 3 objectifs forts : renforcer l'impact, la visibilité et la lisibilité des centres sociaux et des espaces de vie sociale (EVS) ; pérenniser les structures en accompagnant au mieux celles qui rencontrent des difficultés ; créer de nouveaux équipements dans les territoires faiblement couverts, notamment les territoires de fragilités (QPV et territoires ruraux dépourvus de services). La circulaire a également pour ambition d'alléger la charge administrative des gestionnaires.

Pour ce faire, la Cnaf encourage les coopérations territoriales, notamment en renforçant l'articulation des projets AVS avec les conventions territoriales globales (CTG) et le schéma départemental des services aux familles (SDSF). Il s'agit là, dans le cadre d'un diagnostic partagé, de prioriser les besoins du territoire et des habitants, et de déterminer la place et le rôle de chacun en fonction des thématiques à travailler. Le renforcement des coopérations entre partenaires financeurs est également recherché.

La circulaire introduit un cadre commun d'interventions attendues. Dorénavant, le projet des centres sociaux et des EVS est structuré autour de 3 axes : Agir pour et avec les familles ; Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités ; Agir pour la citoyenneté et prévenir les exclusions. Il doit également intégrer un volet « familles-parentalité ». Regroupés au sein d'un projet social unique, le Projet social et familial de territoire, ces 3 axes devraient apporter une meilleure lisibilité de l'action des structures.

Après avoir réaffirmé plusieurs principes inhérents à l'AVS (nécessité d'impliquer les habitants et de travailler en concertation/coopération avec les partenaires du territoire pour favoriser la réussite du projet, obligation d'offrir un accueil inconditionnel, développer les démarches d'aller vers pour entrer en contact avec les publics isolés et/ou éloignés des services, etc.), la Cnaf apporte des précisions quant aux qualifications des personnels, notamment pour ce qui concerne les postes de directeur.trice et de référent.e familles des centres sociaux. En lien avec la mise en place d'un projet social unique, le financement de la Caf est regroupé au sein d'une prestation de service unique, la PS Animation globale et familiale.

Avec cette nouvelle circulaire, l'AVS est positionnée comme une réponse aux grands enjeux sociétaux : Transition démocratique et citoyenne puisque l'AVS joue un rôle de dialogue et d'inclusion en créant des espaces de rencontre et de débat ouverts sur les enjeux de société... ; Transition numérique (l'AVS est un levier pour accompagner les habitants face à ces mutations) ; Transition écologique (l'AVS joue un rôle d'accompagnement des publics face aux enjeux de transition écologique) ; Transition démographique car l'AVS a vocation à rassembler toutes les générations et à maintenir une cohésion entre elles).

D'un point de vue pratique, la nouvelle circulaire a été présentée aux structures en renouvellement d'agrément en janvier 2026.

Elle sera présentée aux autres gestionnaires d'ici septembre 2026.

Maison pour tous de Nogent-sur-Seine : un nouvel équipement au service de l'animation de la vie sociale

Soucieuse de développer de nouvelles formes de participation citoyenne pour renforcer l'implication des habitants dans la vie locale et construire avec eux des actions et des projets en adéquation avec leurs besoins et leurs attentes, la Ville de Nogent-sur-Seine s'est lancée en 2024 dans la création d'une nouvelle structure : la Maison pour tous (MPT).

Après un temps de préparation de plus d'un an, la MPT a été inaugurée en septembre 2025. Son projet est structuré autour de 3 axes : Insertion, solidarités et liens entre habitants ; Participation des habitants et engagement citoyen ; Développement du partenariat pour mieux répondre aux besoins du territoire.

Ouvert à tous, enfants-jeunes, familles, seniors, etc., ce nouvel équipement se présente comme un lieu d'accueil, d'activités et de services où chacun peut venir se renseigner (Point information jeunesse, informations collectives en matière de santé, logement, éducation, etc.), partager ses questionnements et ses connaissances (temps de discussion entre parents, transmission de savoirs et de savoir-faire, etc.), apprendre et créer (ateliers d'alphabétisation, initiation au numérique, activités culturelles, etc.), se divertir et rencontrer d'autres personnes autour d'un café et d'activités de loisirs (cuisine, jeux de société, sorties en famille, etc.), ...

Au regard de son projet et des activités et services qu'elle développe, la MPT de Nogent-sur-Seine fait l'objet depuis janvier 2026 d'un agrément « Espace de vie sociale – EVS » délivré par la Caf.

Avec cette nouvelle structure, la collectivité mise sur un projet vivant, avec pour ambition qu'il devienne un véritable moteur de lien social et de développement des solidarités au sein de la commune.

Contact : maisonpourtous@nogentsurseine.fr - 03 25 21 69 83

07

La rénovation du Label «Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle» (AVIP)

Conformément à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles, tous les modes d'accueil du jeune enfant ont pour mission d'accueillir les enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion.

En France, 160 000 parents sont empêchés de prendre ou reprendre un emploi faute de mode d'accueil.

C'est dans ce cadre que le label « AVIP » a été créé en 2016 et intégré dans la réglementation en 2021.

En 2024, on recense 779 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) AVIP en France. La moitié des départements comporte une offre d'accueil AVIP.

Afin de répondre aux objectifs de la loi pour le Plein Emploi et dans le cadre de la mise en œuvre du Service public de la petite enfance, les pouvoirs publics ont signé le 8 septembre 2025 un nouvel accord interministériel relatif aux modes d'accueil AVIP. Les évolutions apportées sont les suivantes :

- Des solutions d'accueil inclusives portées par tous les modes d'accueil : Eaje, réseau d'assistants maternels (constitués à minima de 2 professionnels), réseau d'Eaje, réseau mixte

- Une meilleure prise en compte de la diversité des parcours d'insertion en s'adressant à tout parent inscrit à France Travail engagé dans une recherche ou une reprise d'emploi accompagnée par un acteur du réseau pour l'emploi, un départ en formation dans le cadre d'un projet professionnel, un accompagnement réalisé au profit des bénéficiaires du RSA, un parcours d'intégration républicaine
- Une orientation des parents vers les modes d'accueil AVIP par l'ensemble des acteurs du réseau pour l'emploi et de l'accompagnement social
- La désignation d'un coordinateur pour les modes d'accueil AVIP organisés en réseau.

Le comité de pilotage départemental AVIP est chargé d'attribuer le label des modes d'accueil AVIP.

Des financements peuvent être mobilisés.

Pour connaître les modalités de labellisation, merci de contacter la Caf par mail à : conseillers-techniques@caf10.caf.fr

Échéances à venir

08


Réunion de lancement des appels à projet CLAS

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la « charte nationale du soutien à la parentalité », implique un partenariat entre l'école, les structures concourant à la coéducation des enfants et les parents.

Les porteurs de projets veillent à prendre en compte le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école : faciliter la compréhension du système scolaire, tendre à plus grande implication dans la scolarité des enfants, fournir aux parents des clés de méthodologie leur permettant d'accompagner leurs enfants en autonomie.

Le Clas s'adresse aux enfants, du CP au lycée, pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. Les actions sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur l'importance des apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants.

La double approche « enfants-parents » est l'une des caractéristiques principales du Clas, le différenciant ainsi d'autres actions ciblées en direction des enfants (tels que l'accompagnement scolaire classique, les programmes de réussite éducative, les accueils périscolaires, etc.).

 La réunion de présentation et de lancement des appels à projets pour l'année scolaire 2026-2027 se tiendra le jeudi 2 avril 2026, à 14h00, en visio. Cette réunion sera l'occasion de vous présenter les modalités de dépôt des projets.

Si vous souhaitez participer à cette réunion, merci de vous inscrire via le QR code ci-contre

Contact :
Eva HOMMET, coordinatrice parentalité
parentalite@caf10.caf.fr



Évènements partenariaux

09

Intervention de la Caf auprès de stagiaires BPJEPS

Le 03 février dernier, à la demande de l'association départementale des Francas de l'Aube, un chargé de conseil et de développement du Pôle partenaires de la Caf de l'Aube est intervenu auprès de 13 stagiaires du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), afin de présenter les rôles et missions de la Caf de l'Aube et ses différentes modalités d'interventions au bénéfice des familles du territoire.

Que ce soit à travers ses prestations familiales, ou via son action sociale en direction des familles et des partenaires gestionnaires d'équipements et de services, ce fut l'occasion d'apporter un éclairage sur l'action de notre Caf, avec un focus sur la thématique enfance et jeunesse, domaine dans lequel évoluent déjà ou évolueront ces professionnels de l'animation.

La qualité des échanges sur des projets construits autour de l'enfant, les besoins des familles et l'inclusion du handicap témoignent de l'engagement des stagiaires.



Credits: Freepik

10

Les services de la Maison Départementale de la Famille de l'Aube

Située au 1 place Jean de Mauroy à Troyes, la Maison Départementale de la Famille propose plusieurs services, dont la Médiation Familiale et les ateliers Pep's.

La médiation familiale

C'est un espace neutre où les membres d'une famille peuvent renouer le dialogue lorsqu'un conflit ou une séparation crée des tensions.

Accompagnés par une médiatrice formée et impartiale, ils échangent dans un cadre confidentiel pour clarifier leurs besoins et construire ensemble des solutions adaptées. Cette démarche volontaire aide à apaiser les relations et à mieux communiquer.

Elle s'adresse aux couples en séparation, aux parents et à leurs adolescents, et également aux familles dans le cadre d'une succession conflictuelle ou de la perte d'autonomie d'un des membres.



Credits : Freerik

Les ateliers Pep's

Ce sont des temps d'échange dédiés aux enfants dont les parents se séparent.

Animés par les médiatrices familiales, ils offrent un espace sécurisant où les enfants peuvent parler de ce qu'ils vivent, poser leurs questions et mieux comprendre leurs émotions. À travers des jeux, des discussions et des activités créatives, ces ateliers de 4 séances les aident à se sentir moins seuls, à mettre des mots sur leurs ressentis et à trouver des repères dans cette période de changement. La dernière séance s'adresse aux enfants et à leurs parents.

Pour l'année 2026, 4 ateliers se mettront en place, dont 3 seront délocalisés. Les territoires pressentis sont Brienne le Château, Romilly sur Seine et Nogent sur Seine.

Vous avez des questions sur la médiation familiale ? Vous souhaitez plus de précisions sur les ateliers Pep's ? Vous identifiez des familles ou un territoire qui vous semble pertinent pour la mise en place d'un atelier ?

Contactez la Maison Départementale de la Famille

Par téléphone au 03 25 71 13 70 ou email à accueil@mdf10.fr

Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45, et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 9h00 à 11h45.

11

Lancement du nouveau livre de naissance : la Caf engagée aux côtés du Département



Le 19 février 2026, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube a participé au point presse organisé à l'antenne de la Protection Maternelle et Infantile, rue Émile-Zola à Troyes, pour officialiser le lancement du livre de naissance. Ce dispositif, porté par le Conseil départemental depuis 5 ans, vise à accompagner les familles dès les premiers moments de la vie de l'enfant.

À cette occasion, les partenaires ont présenté le livre choisi : *Jacomimi*, illustré par Rébecca Dautremer, un ouvrage destiné aux tout-petits. Remis gratuitement aux parents d'enfants nés en 2025, il constitue un support symbolique et pédagogique, favorisant l'éveil et le développement du lien parent-enfant.

Dans l'Aube, plus de 2 000 naissances sont comptabilisées. Les familles sont invitées, par un courrier adressé par le Département, à récupérer le livre dans plusieurs structures partenaires. Les assistants familiaux

accueillant un enfant âgé de 0 à 3 ans sont également concernés par cette action.

En prenant part à cette initiative, la Caf de l'Aube réaffirme son engagement en faveur de la parentalité. Cette initiative est aussi l'occasion de faire connaître les points lecture liés à la bibliothèque départementale, les antennes de la PMI et les Maisons des 1000 premiers jours.

Pour la Caf, ce projet s'inscrit dans une volonté forte : soutenir la parentalité et proposer des ressources concrètes pour répondre aux besoins des familles du territoire. La collaboration étroite avec le Département illustre une ambition commune : offrir un environnement bienveillant et structuré dès la naissance de chaque enfant.



«Jacomimi» de Rébecca Dautremer aux éditions Sarbacane

Un livre pour plonger avec son tout-petit dans l'univers tendre et poétique de la célèbre illustratrice. Au fil des pages, la douceur, l'amitié et la joie des petites choses sont mises en scène à travers les aventures d'un lapinou doux, rêveur et gigolo. Un moment complice à partager pour apprendre que l'on n'est jamais trop mignon pour être aimé.

12

Le Dispositif Local d'Accompagnement : au service des associations employeuses

Porté dans l'Aube depuis 2011 par la Ligue de l'Enseignement, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) aide les structures d'utilité sociale employeuses, essentiellement des associations. Plus de 400 en ont déjà profité.

Ouvert à toutes les associations, notamment celles financées par la Caisse d'Allocations familiales

Si elle emploie au moins un salarié, votre association peut bénéficier du DLA, qu'elle soit en ville ou à la campagne, qu'elle soit une structure de la petite enfance (EAJE), de l'animation de la vie sociale (CS, MPT MJC et EVS) ou une structure culturelle, éducative, sportive ou du médico-social proposant des activités à destination des enfants ou des familles.

Le dispositif ne s'adresse pas qu'aux associations en difficulté. Une structure qui se porte bien peut également y faire appel pour se renouveler ou préparer l'avenir. Tous les types de besoins peuvent être accompagnés : gouvernance, modèle économique, relation partenariale, organisation interne, etc. Le DLA est pris en charge par des fonds publics.

Accompagnement personnalisé

Lors du diagnostic avec le chargé de mission DLA, vous identifiez les problématiques de votre association. Un plan d'accompagnement spécifique vous est alors proposé sur quelques semaines ou

plusieurs mois. Si nécessaire, le DLA fait appel à des consultants sur des points particuliers ou met en lien avec d'autres acteurs de l'accompagnement. Un bilan est ensuite établi pour analyser les effets du travail effectué. Si plusieurs associations ont les mêmes difficultés, des accompagnements collectifs peuvent aussi être organisés.

Démarche volontariste

Faire appel au DLA demande à l'équipe de votre structure d'y consacrer du temps. Les membres du Conseil d'administration, du Bureau et les salariés sont associés à la démarche qui doit être volontaire et non imposée par un partenaire.

Pour plus d'informations

Dimitri Ekoh, chargé de mission DLA

Site : laligue10.org/dla

Email : dla10@laligue10.org

Tél. : 06.07.36.28.36

15 avenue d'Echenilly, 10120 Saint-André-les-Vergers



Credits : Freepik